

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS PUBLIC

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE RELATIVE À UNE MODIFICATION
AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Avis public est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 20 mai 2020, le Conseil de la MRC de Bellechasse a adopté un projet de règlement visant à modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé aux fins de modifier la limite des périmètres d'urbanisation des municipalités de Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Vallier et Saint-Anselme.
2. L'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 indique que le rassemblement de citoyens est suspendu et remplacé par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. **Cette période de consultation aura lieu entre le 22 juin et le 6 juillet 2020 inclusivement.** Les personnes et les organismes qui désirent soumettre des représentations écrites à la MRC de Bellechasse peuvent le faire par la poste à l'adresse suivante :

**100, rue Monseigneur-Bilodeau,
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0 ou par
courrier électronique à info@mrcbellechasse.qc.ca**
3. Une copie du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement est disponible pour consultation sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.mrcbellechasse.qc.ca, sous l'item « L'organisation / Avis publics 2020 ».

Donné à Saint-Lazare-de-Bellechasse, ce 2 juin 2020.

Anick Beaudoin, directrice générale
Secrétaire-trésorière